PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

**M. Didier Gosuin, ministre**.- Je voudrais clarifier quelques points. La zone de développement est agréée, notamment sur la base du cadre de l'ordonnance. J'ai donné le feu vert sur ce plan. Cependant, si je veux développer la ZEUS, je dois travailler à la révision de l'ordonnance. Je vais donc devoir conduire les deux aspects de front.

- L'incident est clos.

[291]

## INTERPELLATION DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le dernier baromètre associatif de la Fondation Roi Baudouin".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- La Fondation Roi Baudouin a publié son cinquième baromètre des associations et cette étude ne fait rien moins que "poser la question de l'avenir du secteur associatif en Belgique".

Le baromètre indique que les associations consacrent énormément de temps à la recherche et à la justification de leurs financements, ce que nous savons tous si nous sommes amenés à dialoguer avec elles. Si elles jugent légitime que l'on contrôle l'utilisation des deniers publics, cet état de fait pose question.

Depuis 2012, on assiste à une dégradation de la situation économique du secteur associatif belge et ce, à la suite de différentes mesures d'économie prises dans les divers niveaux de pouvoir. De plus en plus d'entre elles tentent de se tourner vers d'autres types de financements mais ne rencontrent qu'un succès relatif.

Monsieur le ministre, j'imagine que vous avez pris connaissance des différents éléments du baromètre associatif. Le cas échéant, quels enseignements en tirez-vous ?

Pour rappel, votre accord de majorité indique que "le gouvernement confortera une gouvernance basée également sur un partenariat avec le secteur associatif dont le rôle en matière de services aux personnes et de vitalité démocratique est très important. Ce partenariat sera basé sur un renforcement des pratiques participatives avec le secteur. On garantira un haut niveau d'implication dans les lieux de coordination des politiques qui les concernent." Voilà beaucoup de bonnes intentions qui, vous l'admettrez, restent un peu vagues.

Comment tout cela se concrétise-t-il?

Dans une étude précédente, la Fondation Roi Baudouin indiquait que le secteur associatif constitue un secteur économique à part entière. Il s'agit même d'un secteur d'ampleur puisqu'il rivalise avec d'autres secteurs d'activités importants comme la construction ou la finance. Ce n'est donc pas négligeable, même sous cet angle.

Des dispositifs concrets de soutien à l'associatif existent déjà à Bruxelles. C'est singulièrement le cas des emplois ACS. Ceux-ci ne sont en effet pas qu'une politique de résorption du chômage, mais aussi une politique de soutien public à des secteurs qui répondent à des besoins sociétaux certains. La FGTB le rappelait d'ailleurs dans les colonnes de la Libre. Les associations proposent des emplois de qualité, tournés vers l'intérêt général.

À cet égard, vos dernières déclarations ainsi que le courrier envoyé la semaine dernière par Actiris pour annoncer les nouvelles modifications réglementaires ne manquent pas d'inquiéter les nombreuses structures qui bénéficient aujourd'hui de ce soutien public, qu'il s'agisse de l'annonce de l'octroi d'ACS "à durée déterminée" - comment feront les associations pour pérenniser ces emplois, elles qui n'ont souvent pas d'autres ressources que les subventions publiques ? -, de la fin de la dispense de contribution de 5% au paiement des salaires, de la fin de l'avance du premier mois de salaire ou encore de votre intention de se concentrer sur certains secteurs.

[295]

D'autres sources de financement sont-elles explorées ? Quelle sera votre attitude par rapport aux associations qui offrent à leurs travailleurs ACS des avantages extralégaux, ce qu'Actiris considère parfois comme un surplus déductible ?

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Vous annoncez par ailleurs une évaluation en profondeur de tous les postes ACS existant en Région bruxelloise par le service d'inspection d'Actiris, notamment pour vérifier la qualité du service presté. Selon quels critères le service d'inspection d'Actiris va-t-il procéder à cette évaluation qualitative ?

Dans les modifications réglementaires applicables à partir du 1er mars figure entre autres la nonprolongation du délai d'engagement après six mois d'inoccupation du poste, ce qui conduit à la perte du poste une fois passé ce délai. On y trouve aussi la suppression des dérogations pour élargir le niveau d'études vers le haut, limitant ainsi le nombre d'universitaires occupant un poste ACS.

Si l'on comprend bien votre volonté de réorienter votre politique vers les moins qualifiés, un certain nombre d'associations dans différents secteurs vont rencontrer des difficultés à pourvoir des postes qui demandent un niveau de qualification universitaire. Plus de 40% des postes ACS sont en effet des postes à qualification élevée, requérant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Avez-vous chiffré et anticipé les effets de cette mesure ?

Vous annoncez également la perte des postes ACS pour les associations qui ne sont pas en ordre de cotisations ONSS. Il n'est évidemment pas ici question de donner un blanc-seing aux abus et aux dérives, mais vous savez comme moi que les retards de paiement de cotisations ONSS sont dus, pour certaines associations, au paiement parfois très tardif des subventions publiques. Que comptez-vous mettre en place pour que ces associations ne perdent pas leurs postes ACS, se voyant ainsi doublement sanctionnées pour un retard imputable aux pouvoirs publics ?

Quelle concertation est-elle en cours avec le secteur associatif au sujet de cette réforme des ACS ? Quels acteurs ont-ils été consultés ? Avez-vous fait une évaluation ex ante des nouvelles règles en matière d'attribution de postes ACS quant aux éventuels impacts négatifs sur l'emploi dans le secteur associatif ? Le cas échéant, le gouvernement a-t-il prévu de compenser les pertes financières des associations liées à ces nouvelles règles par d'autres sources de financement ? Plus largement, quelles mesures concrètes avez-vous mises en place pour soutenir l'emploi dans l'associatif, compte tenu des enseignements du baromètre et de l'engagement contenu dans la déclaration de politique régionale à l'égard du secteur associatif ?

[297]

Discussion

M. le président.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Mon groupe considère le secteur associatif comme un tissu fondamental dans notre société. La société civile dans son ensemble représente d'ailleurs un véritable partenaire des pouvoirs publics.

Or, comme en témoigne le baromètre annuel des associations de la Fondation Roi Baudouin qui met davantage l'accent sur la pression budgétaire vécue par le secteur, le secteur associatif se retrouve aujourd'hui dans une situation d'inconfort, d'instabilité et d'incertitude.

Néanmoins, d'autres problèmes et incertitudes pèsent également sur le secteur, à commencer par la problématique de la réforme des agents contractuels subventionnés (ACS). Je profite de l'interpellation de ma collègue pour revenir sur ce sujet et plus particulièrement sur un élément abordé en commission à la fin du mois de février.

J'aimerais ainsi revenir sur la question des modalités pratiques de la mise en place de l'évaluation des ACS. Dans la réponse que vous lui avez donnée, deux éléments m'interpellent fortement et sont légitimement en mesure d'inquiéter le secteur associatif.

Ainsi, vous disiez avoir listé une série de critères servant de base à l'identification des risques. Toute l'évaluation est faite à partir de cette identification. Or, au terme de l'établissement de ces critères, vous dites : "Étant donné le caractère très général de la réglementation ACS, cette liste de critères définie sur la base des prescrits de la législation et de l'expérience des inspecteurs est non exhaustive". Autrement dit, rien n'empêche d'ajouter autant de critères - non connus des intéressés - que l'on veut à cette liste!

Ensuite, plus loin dans votre réponse, une fois balisés les critères sur le plan quantitatif, vous affirmez que : "Le rapport d'évaluation que devront faire les inspecteurs va être complété par deux questions plus qualitatives. Quel est le public bruxellois qui va bénéficier des services offerts ?

En outre, les inspecteurs devront vérifier si les activités menées par les travailleurs ACS justifient l'effectif octroyé au niveau du temps de travail. Il s'agit de l'adéquation entre l'objet social de l'asbl et les moyens mis à sa disposition via des ACS) ?"

En d'autres termes, vous vous appuyez sur un critère subjectif qui se révèle être une réflexion sur l'opportunité même de l'octroi d'un ACS et chargez Actiris de statuer sur la question.

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Ayant pris connaissance de ces deux éléments et malgré le respect que j'ai pour le formidable travail accompli par Actiris, force est de constater que ce n'est pas son rôle de se pencher sur l'opportunité ou non d'octroyer un ACS à une asbl ou à un secteur.

[301]

J'aimerais vous demander de clarifier votre position. Si cela devait être le cas, ce serait la porte ouverte à toute une série de décisions subjectives qui auraient comme conséquence la suppression de postes dans un certain nombre de secteurs. Je pense que vous pouvez comprendre notre réticence face à cette approche.

Je profite également de cette intervention pour revenir sur ce courrier adressé à l'ensemble de l'associatif bruxellois pour l'informer d'une part de l'évaluation qui va démarrer et d'autre part de l'application immédiate d'un certain nombre d'éléments de réglementation.

Je me joins donc à l'ensemble des questions de ma collègue en attirant votre attention sur certains aspects spécifiques.

Tout d'abord, la diminution de 100% à 95% du financement. C'est plus exactement une non-automaticité d'une dérogation qui dans les faits revient à une diminution de 100% à 95% de financement de chacun des postes. Je ne comprends pas si c'est quelque chose qui sera systématique et qui est lié à l'évaluation en cours ou si c'est quelque chose qui va démarrer de suite et qui s'appliquera à l'ensemble du tissu associatif à chaque renouvellement de poste. Si c'est ça, je ne comprends pas l'intérêt d'une évaluation ?

En effet, une évaluation est censée analyser l'état financier des associations, la qualité du travail fourni par chacun des postes, la qualité administrative de ce travail, etc. Pourtant, si je comprends bien, une série de décisions seront prises ou sont déjà prises avant même l'aboutissement de l'évaluation. Pourriez-vous clarifier cet aspect de la question ?

Dans ce même courrier, un passage concerne l'adaptation des niveaux d'études prévues par les conventions pour l'octroi d'un certain nombre d'ACS. On peut lire "Actiris sélectionne, dans ses bases de données, les candidats potentiels pour pourvoir aux postes. Les niveaux d'études autorisés dans les conventions pourront systématiquement être élargis vers les niveaux les plus bas".

Qu'entendez-vous par "pourront systématiquement" ? Soit ils pourront l'être, et c'est une possibilité. Soit c'est systématiquement et c'est chaque fois. Est-ce que, chaque fois qu'il y a renouvellement de poste, Actiris va demander de revoir vers le bas le niveau d'études ?

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

[303]

Au-delà des mots, ce courrier et les réponses que vous avez apportées à Mme Lemesre fin février peuvent constituer une réelle source d'inquiétude pour le tissu associatif bruxellois. Tant je vous suis sur l'évaluation et sur le retrait des agents contractuels subventionnés (ACS) aux asbl qui ne le méritent pas pour des raisons objectives, tant je considère que donner l'impression qu'il y a place pour la subjectivité peut être préjudiciable.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à ce volet et pour l'éventuelle concertation, fût-elle informative, que vous organiserez avec le secteur dans les plus brefs délais.

[305]

M. le président.- La parole est à M. Özkara.

M. Emin Özkara (PS).- J'ai pris connaissance de l'étude de la Fondation Roi Baudouin consacrée aux associations qui est au cœur de l'interpellation de Mme Genot. Il en ressort que les subsides publics restent la principale source de financement du secteur associatif. L'étude montre que 60 % des organisations en bénéficient et que ces subsides représentent en moyenne 50 % de leurs recettes totales. Des différences existent selon la taille et le domaine d'activités. Les grandes et très grandes associations bénéficient proportionnellement de plus de subsides que les petites.

Le baromètre de la Fondation Roi Baudouin souligne que la baisse du financement public est l'une des raisons de la situation délicate de certaines structures. Outre ce problème, j'aimerais attirer votre attention sur les difficultés qu'entrainent le retard dans la liquidation des subventions et les lourdeurs administratives.

Comme les petits soumissionnaires des marchés publics, les associations supportent difficilement ces délais. Alors qu'une association a engagé le budget qui lui a été alloué, elle doit parfois attendre plusieurs années avant qu'il lui soit versé. Ceci conduit parfois à une situation financière délicate.

Par ailleurs, les procédures de demande de subsides deviennent de plus en plus lourdes, rendant leur obtention plus complexe et moins accessible.

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Mon parti plaide pour une simplification administrative qui allégerait la charge de travail des associations et leur permettrait de consacrer ce temps et cette énergie à la réalisation de leur mission première : le travail de terrain.

Mon groupe et moi-même sommes très attachés au rôle que remplit la société civile dans l'action d'intérêt public. À ce titre, le secteur associatif est un partenaire et un soutien indispensable à la réalisation des objectifs des différents acteurs régionaux.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré un système de contrats-programmes pluriannuels. Ils ont l'avantage de sécuriser et clarifier à moyen terme les sources de financement des associations qui peuvent ainsi planifier leur action de manière plus sereine et efficace. Cet outil constitue une piste de réflexion à explorer.

Je me joins aux questions de mes collègues. Une réflexion afin de réduire la lourdeur des procédures administratives pour l'octroi des subsides est-elle en cours ? Où en est la réduction de l'arriéré dans la liquidation des subsides ? Un dispositif comparable aux contrats-programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il en cours d'élaboration ?

[307]

M. le président.- La parole est à M. De Bock.

**M. Emmanuel De Bock (FDF)**.- La politique des ACS est la principale politique de la Région bruxelloise : ce sont dix mille personnes et deux tiers du budget de la politique de l'emploi. Une évaluation en a été faite par des organismes privés - cela a d'ailleurs coûté très cher -, et a été présentée lors de la précédente législature.

Cette étude datait un peu. Elle était restée sous le coude du ministre Cerexhe pendant un an et demi et c'est finalement Mme Fremault qui a eu le courage de la présenter et de lancer le débat. Elle avait dit qu'avant la fin de son mandat, des décisions seraient prises. Il n'y en a jamais eu.

Ce nouveau gouvernement, dans sa déclaration de politique régionale, a inscrit un changement de cap et une volonté de sortir du simple constat des problèmes. Je salue le courage du passage à l'acte. Il faut en assumer les conséquences !

(Sourires et applaudissements de M. Verbauwhede)

(Remarques de M. Fassi-Fihri)

Dans l'évaluation, on avait pu constater que cette politique n'était pas une politique de remise à l'emploi en tant que telle et que les personnes qui en bénéficiaient n'allaient pas systématiquement vers un autre emploi. Elles restent coincées dans ce statut ACS. Peut-être devrait-on demander aux auteurs de l'étude d'en faire une présentation pour qu'on puisse bien comprendre où sont les problèmes et ce qu'il faut faire pour les modifier.

Des pistes avaient été avancées par les auteurs de l'étude, dont celle que vous préconisez. Je m'étonne que certains tirent la sonnette d'alarme au sujet du cofinancement. Demander un cofinancement de 5%, avec toutes les garanties que vous avez amenées lors du précédent débat, je ne trouve pas cela malsain d'autant que la Région wallonne et la Région flamande sont depuis bien longtemps entrées dans cette logique. Grâce à cela, elles financent beaucoup plus d'emplois pour le même montant.

On a vu que le coût moyen des ACS était beaucoup plus élevé en Région bruxelloise que dans les autres Régions. Le nombre d'emplois créés par euro était supérieur en Région wallonne et en Région flamande.

À partir du moment où les autres Régions sont dans cette dynamique, il apparaît intéressant de voir comment on réduit le chômage par une politique peut-être un petit peu plus cadrée.

J'ai toujours plaidé pour la transparence. Cela fait des années que nous réclamions un cadastre des ACS. J'ai d'ailleurs remarqué que le MR a oublié que ce cadastre existait. Il a fallu le demander à de nombreuses reprises mais je ne comprends pas pourquoi le MR dépose une nouvelle fois une demande pour établir ce cadastre. Fondamentalement, tout est transparent, on sait qui reçoit et on sait où sont situés ces ACS.

Par le passé, on a vu qu'un certain clientélisme existait dans l'attribution de ces postes. Cela a été relevé par beaucoup de gens : par exemple, le centre culturel de la commune de tel ministre recevait un poste ACS alors que les autres centres culturels situés dans les autres communes n'y avaient pas droit.

[313]

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

J'ai toujours demandé la création d'un endroit où les receveurs et les demandeurs pourraient se rencontrer afin de renforcer cette objectivation et éviter le clientélisme qui n'est pas sain. On dit souvent que c'est le secteur non marchand. Le tourisme fait partie du secteur non marchand et dans les cinq auberges de jeunesse situées à Bruxelles, certaines se sont vu attribuer des postes ACS et d'autres pas.

Pourquoi ? Comment avec 5 auberges de jeunesse appliquant un prix unique répondre de manière équitable aux mêmes charges si vous n'avez pas les mêmes recettes et que vous êtes plus ou moins aidé par les pouvoirs publics ? Ce n'est pas cohérent, on organise de la concurrence déloyale entre acteurs non marchands.

Cette transparence-là doit être portée par le ministre et c'est très utile que ce travail soit effectué en comparaison à tout ce qu'on a connu ces dix dernières années où la transparence faisait défaut.

Les articles 60 méritent aussi cette objectivation car ceux qui reçoivent font parfois du shopping social par rapport à des mécanismes existants mais qui ne contribuent pas toujours à la création d'emplois voulue par euro investi.

M. le président.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO!).- Bien que je ne revienne pas sur les chiffres annoncés par le baromètre des associations, leur situation nous préoccupe doublement.

Les associations sont en effet dans une situation financière précaire. Cette dégradation, qui était déjà grave il y a deux ans, va encore s'accentuer au cours des prochains mois et années. Elles estiment consacrer beaucoup de temps à la recherche et à la justification de leur financement. Il leur paraît correct d'être contrôlées mais elles déplorent le fait que les contraintes s'accentuent et certaines tendent à ne plus introduire de demandes de subsides. Elles étaient 24% en 2014 à ne pas en avoir introduites en raison des lourdeurs administratives.

Nous sommes préoccupés par ailleurs par la réforme annoncée relative aux ACS. Nous sommes favorables à la mise en place d'un cadastre assorti d'un contrôle. Cette réforme ne permettra cependant pas de dégager des milliers d'emplois ACS. Cette réforme aura un effet négatif sur le secteur non-marchand qui se mobilisait déjà l'an dernier avant les élections. Leur message était déjà que le secteur a la tête sous l'eau;

52

[315]

Les associations sont notamment déjà durement touchées par les restrictions budgétaires, et la réforme des ACS risque de leur porter un triple coup :

- d'abord un coup dur pour ceux qui ont réellement besoin de ces emplois et qui perdront leurs ACS, par exemple en cas de fusion ;
- -un nouveau coup dur financier lorsqu'elles devront débourser une partie du salaire-;
- elle constitue une entrave pour tous ceux qui vont subir la limitation dans le temps des ACS, une mesure pourtant prônée par le gouvernement.

Ceux qui pensent qu'il s'agit d'une bonne mesure ont-ils déjà essayé de faire tourner une association avec des travailleurs qui changent tous les six mois ou tous les ans ? C'est la stabilité même des associations qui est menacée!

Rappelons que dans un courrier en 2013, la ministre de l'Emploi de l'époque qualifiait les emplois ACS comme "des emplois de qualité, ce qui est, toujours selon elle, contraire à l'idée générale que certains se font de l'emploi subventionné". Elle ajoute "qu'il s'agit d'une mesure primordiale pour le tissu associatif".

Ce sont autant les petites que les grandes structures qui seront touchées, les associations d'aide aux personnes et les associations culturelles. Ainsi dans un rapport commandé par la précédente ministre de l'Emploi et présenté au sein même de ce parlement en 2013, il était indiqué que "80% des asbl déclarent qu'elles devraient limiter leurs activités si elles ne bénéficiaient plus de ces emplois ACS financés par la Région".

Les Bruxellois seront ainsi doublement victimes de cette mesure : des emplois stables seront détruits tandis que les secteurs non-marchand et socio-culturel si utiles pour la société seront mis en danger.

L'emploi public à durée indéterminée n'est pas un tabou pour mon groupe. Lors de la déclaration de politique générale, nous avions déjà eu l'occasion de noter que l'emploi public en était remarquablement absent.

[317]

Les emplois ACS aujourd'hui menacés sont une autre forme d'emploi subventionné publiquement. Il s'agit plus précisément d'emplois à durée indéterminée subventionnés par les pouvoirs publics. Cela ne doit pas non plus être un tabou. De nombreux acteurs de terrain affirment au contraire que c'est ce genre d'emplois qui fait défaut. Il est exact d'affirmer que le système des ACS a été en partie détourné de son but initial pour devenir une forme d'aide structurelle, dont bénéficie notamment le secteur associatif.

Ce système permet surtout de bénéficier d'un apport en personnel nettement moins précaire et de répondre à des besoins spécifiques, comme l'a constaté le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), en se référant à l'ancien ministre-président, M. Charles Picqué.

Compte tenu de la réalité d'aujourd'hui, cette aide structurelle est nécessaire puisqu'elle fait vivre des associations. Dans la conjoncture actuelle, elle apporte plus que toutes les promesses d'expérience du monde. Transformer les emplois ACS en simple système de chaise musicale serait assurément une mauvaise chose.

La mise en péril de cette forme d'emploi stable à Bruxelles entraînera une réaction forte du secteur associatif. Nous serons à ses côtés, dans la rue comme au parlement pour dénoncer ces attaques.

Confirmez-vous votre intention de limiter dans le temps certains emplois ACS ? Quels sont les mécanismes de compensation prévus pour faire face aux pertes éventuelles pour le secteur ? Comment les associations parviendront-elles à absorber le coût supplémentaire que représente le financement d'une partie des emplois ACS, qu'elles devront désormais assumer ?

[319]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin, ministre**.- Je me réjouis de ce débat sur le cinquième baromètre des associations. Il est en réalité le prétexte pour contourner la règle parlementaire selon laquelle on n'interroge pas un ministre sur un même sujet dans un délai de trois mois!

(Sourires)

Toutefois, je ne suis pas maître des travaux du parlement et je reconnais à M. Özkara le mérite d'avoir été le seul à rester dans le sujet, à savoir le baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin.

Les résultats du baromètre 2014 sont assez semblables à ceux de 2013. En effet, à l'époque, les associations étaient déjà 33% à constater une dégradation de leur situation économique. En 2014, les pourcentages se lisent comme suit : 31% des très grandes associations, 28% des grandes associations et 24% des petites font état d'une dégradation. Un baromètre étant la photographie des politiques passées, ces chiffres doivent inciter les anciens responsables à davantage de modestie. C'est leur bilan avant d'être le mien.

Puisque l'essentiel des questions porte sur les agents contractuels subventionnés (ACS), j'y répondrai.

Il est dit : "En Région bruxelloise, le ministre de l'Emploi s'est lancé dans une vaste évaluation du dispositif ACS qui concernait 9.945 postes de travail, près de 1.312 employeurs. Dans la capitale, le nombre d'emplois subsidiés ne devrait pas être revu à la baisse, mais il s'agira de vérifier que le dispositif privilégie toujours l'insertion professionnelle au profit des jeunes chômeurs et qu'il n'entretient pas artificiellement des associations en fin de parcours ou qui ne remplissent pas leurs missions. Des exigences qui ne sont pas loin de rencontrer celles formulées en Wallonie par le MR et Ecolo."

Je l'ai dit, nous n'en sommes pas au stade des réformes. La note, approuvée comme les dispositifs par l'ensemble du gouvernement, définit simplement la méthodologie d'évaluation utilisée pour l'analyse des postes ACS telle que prévue dans la déclaration de politique régionale, ainsi que de nouvelles dispositions administratives.

Effectivement, la déclaration de politique régionale n'a pas donné lieu à débat sur la méthodologie de l'évaluation. Il s'agit d'une décision politique.

J'en cite un passage, en page 13 : "L'objectif est bien de maintenir une politique d'ACS dans notre Région mais surtout de les réorienter vers une politique qui active mieux les publics visés vers les lieux qui en ont le plus besoin (comme par exemple l'accueil de la petite enfance) ainsi qu'une éventuelle réaffectation des moyens budgétaires vers la politique plus générale d'activation". C'est ce que je fais.

Je le répète une fois encore, tout ce que nous faisons, c'est évaluer. Quand j'entends les remarques concernant, par exemple, la sécurité sociale, j'hallucine. Où a-t-on indiqué que nous allions pénaliser les associations en infraction par rapport à l'ONSS ?

[325]

Vous me signalez que des associations éprouvent des difficultés à payer. C'est évident. Je le sais. Je suis fiscaliste de profession. Que dit la législation fiscale ? Lorsque vous avez une créance sur un pouvoir public, aucune réclamation ou majoration n'est exigée de l'ONSS, en foi de quoi aucun dossier de défaut ne peut être signifié par l'ONSS.

Le défaut, c'est lorsque vous ne payez pas les cotisations à l'ONSS et que vous ne pouvez pas produire la preuve qu'il y a des créances sur des pouvoirs publics. C'est la loi. Je n'ai rien inventé. Ne venez donc pas dire que cela va pénaliser des gens qui ne savent pas payer parce que les subsides ne sont pas arrivés à temps. Au passage, je voudrais dire à M. Özkara que je ne suis pas responsable des subsides accordés par les différents ministres instrumentant à leurs asbl. Ce n'est pas de ma compétence.

Les nouvelles dispositions administratives ont été prises par le gouvernement afin d'inscrire le dispositif ACS dans une logique d'activation. Il ne s'agit donc pas de nouvelles règles en matière d'attribution de postes ACS.

La première de ces dispositions est qu'il n'y aura plus de transfert automatique de postes. Toute demande de transfert entre asbl fera désormais l'objet d'une analyse préalable par le Département inspection d'Actiris et sera soumise au comité de gestion d'Actiris, où le ministre n'a pas son mot à dire puisque ce sont les partenaires sociaux qui y siègent. Le politique n'y a qu'une voix consultative. La demande de transfert est ensuite soumise au ministre de l'Emploi.

Pourquoi les modalités de transfert ont-elles été modifiées ? Auparavant, des asbl transféraient tout simplement des ACS vers d'autres asbl. Cela n'a pas de sens. Il s'agit tout de même de 35.000 euros par année. Une évaluation, une justification, un rapport des partenaires sociaux ne sont-ils pas légitimes ?

Tout le monde réclame la concertation, sauf, bien sûr, lorsque certains intérêts sont en jeu. Pour moi, la concertation doit exister dans tous les cas. Cela vaut tant pour le secteur marchand que pour le secteur non marchand.

La seconde nouvelle disposition administrative est la disparition de la dispense ministérielle de 5%. Actuellement, 33% des asbl bénéficient de cette dispense ministérielle pour leurs postes ACS. À l'avenir pour tout nouveau poste ACS, ou en cas de renouvellement d'un poste ACS, il n'y aura plus de dérogation pour l'octroi de la prime ACS à 100%. Figurez-vous que la règle était de 95% et, ces dernières années, on y dérogeait systématiquement et on mettait la barre à 100%. Pour quelle raison ? Au nom de quelle transparence cette décision a-t-elle été prise ? À titre d'exemple, pour un travailleur ayant 5 ans d'ancienneté (barème de 35.036 euros bruts pour l'employeur), cela représente pour l'association un effort de 1.750 euros

[327]

par an, soit 145 euros par mois. C'est énorme, je le reconnais, et c'est cela qui va mettre en péril l'ensemble des associations.

Troisièmement, il n'y aura plus d'avance aux employeurs. Actiris verse une avance aux employeurs, qui correspond à un mois de prime, lors de l'engagement de travailleurs ACS. Cette avance est récupérée lors du départ du titulaire du poste. Les avances pour l'occupation de postes ne seront plus payées par Actiris. Les avances qui sont actuellement versées seront récupérées lors de chaque sortie du titulaire du poste et ce, que cela soit dans un délai de 5, 10 ou 15 ans.

Pour rappel, le régime des avances avait un sens lorsque l'on a commencé à transformer les postes de troisième circuit du travail (TCT) en ACS et que le salaire n'était plus payé directement par Actiris au travailleur. Lorsque le TCT existait encore, il s'agissait souvent d'associations de fait, gérées par des bénévoles, qui n'avaient pas ou très peu de moyens financiers et qui ne bénéficiaient pas d'autres subsides. Vous me direz que cela fournit de la trésorerie à l'association, mais cela n'a aucun sens d'octroyer des avances puisqu'il s'agit d'argent immobilisé. Il faut que le travailleur touche son mois de salaire. Accorder une avance qui sera remboursée vingt-cinq ans après est absurde! À l'heure des économies budgétaires et des défis qui sont les nôtres, immobiliser de tels montants n'a plus de sens.

Il n'est évidemment pas question de récupérer toutes les avances qui ont été accordées. C'est écrit!

[329]

Quatrièmement, il n'y aura plus de dérogation pour les postes non pourvus dans les délais. J'ai la faiblesse de penser qu'une association qui bénéficie d'une telle opportunité que le subside accordé dans un délai de six mois pour occuper un poste ACS doit tout mettre en œuvre pour engager une personne dans les délais prescrits. Dans le cas contraire, on peut légitimement se poser la question de la pertinence du poste.

Auparavant, on donnait des dérogations. Aujourd'hui - depuis six mois - Actiris comptabilise 80 postes ACS inoccupés. Cela représente 2,4 millions d'euros. Autrefois, on gelait ces engagements budgétaires. On ne les payait pas aux associations, elles ne disposaient pas de cet argent. Nous, nous allons mobiliser cet argent, pour des jeunes, créer des contrats d'insertion, dont bénéficieront des associations. Vous me dites de laisser ça dans les banques, dans la trésorerie de la Région.

J'estime, quant à moi, que, quand on en a le droit et la possibilité, on se casse la tête pour avoir un travailleur! Il y a 107.110 demandeurs d'emploi. Qu'on m'explique comment, parmi eux, on ne trouve aucun candidat adéquat! Sont-ce tous des cruches? Quand on donne une ouverture de crédit, il faut aussi que les gens se mobilisent pour pouvoir activer cet argent et créer l'emploi qui y est lié.

Puisque mes prédécesseurs m'ont laissé ce cadeau, je vais pouvoir l'activer pour créer des contrats d'insertion. Auparavant, on énonçait les montants, mais on ne les utilisait pas. Moi, je n'ai pas envie de sous-utiliser les moyens de la politique de l'Emploi.

Cinquièmement, il n'y aura plus de dérogations pour l'adaptation du niveau d'études vers le haut, mais les niveaux d'études autorisés dans les conventions pourront être systématiquement élargis vers le bas. Dès qu'un nouvel emploi se dégagera, je demanderai et vérifierai si l'association peut faire l'effort d'engager et de former un jeune moins qualifié. Le problème de l'emploi à Bruxelles est là : on ne peut pas tenir un double discours, dire à la fois qu'on veut aider les jeunes sans qualifications et laisser la petite asbl qu'on connaît engager un universitaire. Dans certains cas, il y aura une objectivation et on ne pourra pas élargir les recherches vers le bas. Mais lorsqu'il y a 35 postes dans une asbl, ne peut-on pas faire un effort ? On demande aux patrons de créer des stages d'entreprise, d'engager des jeunes, et on ne pourrait pas le demander au non-marchand ?

[331]

Pour moi, tout le monde - le secteur marchand, le secteur public et le secteur non marchand - doit se mettre en activation, essayer de contribuer à cet objectif de donner une chance à des jeunes qui ont une faible qualification et qui sont aujourd'hui laissés sur le banc de touche.

(Remarques de MM. Fassi-Fihri et De Bock)

Mais si, le secteur public est également visé par l'évaluation des postes ACS! Les 9.945 travailleurs concernés sont à la fois dans le secteur public et ailleurs. Dans ma commune, je n'engage jamais que des jeunes à faible qualification. Dans le cadre des subsides ACS, le rôle d'une commune est d'engager des gens faiblement qualifiés. Si elle veut engager des personnes plus qualifiées, elle peut le faire sur son budget propre.

Cette évaluation ne remet pas en cause les associations qui travaillent correctement. Elle sera objective et se fera sur la base du fonctionnement de l'asbl, de l'adéquation avec la convention. Car c'est un fait : des asbl ont signé des conventions et ne les suivent plus. Cela ne va pas !

Je suis convaincu que les 1.146 employeurs sont tous en ordre, qu'il n'y a aucun problème. Alors tout ira bien! Vous serez content, l'évaluation montrera que le non-marchand est un monde parfait! En réalité, pour ma part, je ne crois pas que c'est un monde parfait. Il peut y avoir 1, 2, 3% d'imperfection. Cela représente 2,8 ou 3,8 millions, soit 380 à 400 jeunes à qui je vais pouvoir donner une possibilité de contrat d'insertion.

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Réfléchissons bien à ce que nous faisons en gardant une politique conservatrice qui nous empêche de bouger. Je veux ouvrir des opportunités. Je ne suis pas fou, je ne vais pas faire de descente dans les asbl avec ma sulfateuse! Nous allons procéder à une évaluation. Il y aura un rapport, que le parlement et le gouvernement recevront. Nous ferons une analyse, association par association. Je vais commencer par celles qui sont à risque. Cela me semble normal. Trouvez-vous normal que l'on maintienne des asbl qui ne remplissent plus leurs documents sociaux, qui ne déposent plus leur bilan? Trois catégories ont été définies: haut risque, moyen risque et faible risque.

[335]

Il me semble tout à fait prématuré de parler de pertes financières liées à ces nouvelles règles. Pour votre information, j'ai demandé à Actiris un contrôle d'évaluation trimestriel. Les résultats de ce contrôle seront présentés au gouvernement qui prendra les décisions qui s'imposent. Il est important de régulièrement vous informer de ce qui va se passer, de l'impact budgétaire de ces nouvelles dispositions, des asbl mises de côté et du pourquoi des décisions.

Je voudrais, à ce propos faire un aparté. Tout récemment, une asbl a reçu un rapport négatif. Tout de suite, cette asbl a alerté l'opinion et la classe politique qui s'est empressée d'interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit pourtant d'un rapport négatif produit par l'administration et entériné par le comité de gestion. Je ne serai pas le ministre qui accorde des dérogations politiciennes. Jamais ! Depuis que je suis en fonction, il n'y a plus un poste ACS créé. Cela veut dire que je ne touche pas à ce qui a été mis en place, mais, quand on aura des marges, ce sera pour donner enfin une chance à tous ceux qui désespèrent de trouver une solution.

La solution de M. Verbauwhede est de dire "on donne à tout le monde, on ne vérifie pas et on va chercher des centaines de millions d'euros pour créer de l'emploi public !" Moi aussi, je souhaite qu'il n'y ait plus 117.110 chômeurs. J'ai calculé, il faudrait 38 milliards d'euros en plus au budget régional bruxellois pour pouvoir le faire. Dites-moi comment obtenir cet argent et j'engage ces 117.110 personnes. Je ne demande que ça.

Malheureusement, parce que nous sommes des hommes politiques responsables et raisonnables, nous devons nous en tenir au cadre budgétaire fixé. Dans le contexte financier difficile qui est le nôtre, nous nous devons de vérifier que tous les euros sont dépensés à bon escient. Et si certains budgets ne sont pas dépensés, même si c'est dans le secteur non-marchand, ils doivent être activés ailleurs pour répondre aux missions définies par notre déclaration de politique générale.

Quant à la réforme du dispositif ACS, nous sommes en train d'en analyser les avantages et les inconvénients et d'élaborer différents scénarios pour évoluer. Quand les discussions concernant la réforme du dispositif ACS vont commencer, je peux vous assurer qu'il y aura concertation.

Par contre, je l'ai dit à la FGTB et à la CSC, je n'ai pas besoin de me concerter pour vérifier si l'argent public est utilisé à bon escient ou non. Je dois le vérifier, c'est mon rôle. Et si, à un moment donné, le comité de gestion venait à outrepasser les règles et décidait de couper à la hache dans le secteur des associations de façon discriminatoire, il est clair que j'interviendrais. Mais ce n'est en rien, aujourd'hui, l'objectif du comité de gestion.

[337]

Je sais aussi que le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) est en train de travailler sur un avis d'initiative. Nous allons recevoir cet avis et l'analyser.

Entretemps, vu les conventions de partenariat que nous avons conclues avec le secteur non-marchand, il m'appartient, comme vous, de vérifier que ces conventions initiales ont été correctement exécutées. C'est tout ce que nous faisons à ce stade, et cela permettra peut-être de dégager quelques marges au profit du plus grand nombre, certainement ceux qui sont laissés pour compte.

[339]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot** (**Ecolo**).- J'aurais au préalable une petite question. Vous avez dit que tout le monde devait engager des chômeurs jeunes et faiblement qualifiés. Combien y en a-t-il dans votre cabinet ?

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre. - Je suis largement le plus âgé.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).-** Quelle est la proportion de jeunes chômeurs et de personnes faiblement qualifiées qui ont été engagés au sein de votre cabinet ?

**M. Didier Gosuin, ministre**.- Je n'ai pas les chiffres exacts ici, mais je prendrai beaucoup de plaisir à vous les fournir. Posez-moi également la question sur la diversité de mon cabinet. Je ne vais pas vous donner une approximation maintenant parce que je ne voudrais pas sous-estimer les proportions!

(Sourires de Mme Genot)

M. Emmanuel De Bock (FDF).- On peut aussi poser la question aux anciens ministres Ecolo! Ce serait intéressant de les connaître!

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je pense qu'il faut engager la bonne personne au bon endroit. Ce n'est pas parce que l'on est dans le milieu associatif que l'on doit déroger à ce principe.

Certes, on peut assouplir les exigences au niveau de la qualification pour certains postes, mais pour d'autres, la personne engagée doit avoir les compétences pour offrir le service requis aux usagers. Le niveau de qualification peut être un élément déterminant dans le recrutement.

Vous avez dit que vous alliez en discuter avec l'association en question. S'il s'agit d'un réel dialogue, je n'y vois aucun problème. Si, au contraire, vous imposez des profils dans le recrutement, c'est problématique.

M. Didier Gosuin, ministre.- J'ai dit qu'il s'agissait de tous les postes de renouvellement.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Si on renouvelle le directeur, la qualification est importante.

M. Didier Gosuin, ministre.- Vous ne m'avez pas écouté et je ne me répéterai pas!

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je relirai attentivement le rapport, mais peut-être n'avez-vous pas été très clair. Nous verrons si les acteurs du secteur sont rassurés.

**M. Didier Gosuin, ministre**.- Je vais finir par parler de manière elliptique, car, quand je donne beaucoup d'informations, vous considérez toujours qu'elles sont ambiguës ou manquent de pertinence.

**Mme Zoé Genot** (**Ecolo**).- Si j'étais la seule à percevoir les choses ainsi, je m'inquiéterais pour ma santé mentale, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

PRB - Session 2014-2015
Commission Affaires économiques / Emploi 05/03/2015
COMPTE RENDU PROVISOIRE - Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

J'ai bien entendu que vous parliez de concertation avec les membres du comité de gestion. Dans l'accord de gouvernement, que vous avez abondamment cité pour ce qui a trait aux ACS, un véritable partenariat avec le secteur associatif est également évoqué. C'est important, mais la base d'un partenariat reste le dialogue. Or actuellement, on ne peut pas dire qu'il existe.

Pour l'évaluation du travail des ACS, je me réjouis du fait que l'on sanctionne les associations fantômes qui emploient inutilement des ACS. Vous avez dit que le contrôle se ferait notamment sur la base des conventions. Il faut dès lors définir clairement les indicateurs, car des critères d'évaluation flous peuvent être éminemment politiques. Il ne faudrait pas que les associations protégées reçoivent des évaluations positives, alors que celles qui dérangent mais font du bon travail seraient évaluées négativement.

[369]

**M. Didier Gosuin, ministre**.- J'ai tant vu ce qui s'est fait par le passé que je connais les écueils que je dois éviter.

**Mme Zoé Genot** (**Ecolo**).- J'aimerais alors connaître clairement les critères d'évaluation qui seront retenus. Cela pourrait nous rassurer.

Par ailleurs, vous affirmez qu'il nous faut porter une attention particulière aux jeunes, et plus spécifiquement aux jeunes faiblement qualifiés. Certes, mais ce n'est pas pour autant que vous devez puiser dans le secteur associatif le budget vous permettant d'ajuster et de perfectionner votre politique en la matière!

(Remarques)

J'espère que vous irez également puiser dans d'autres enveloppes. Dans le cas contraire, votre vision de la solidarité aurait quelque chose de paradoxal!

[377]

- L'incident est clos.

[379]